

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 octobre 2015

Décision n° CP-2015-0438

commune (s): Saint Priest

objet: Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 3 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue Giuseppe Verdi et appartenant à la SCI Les Longs

de Feuilly

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Abadie

Président: Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 octobre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 octobre 2015

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Laurent (pouvoir à M. Crimier), Rabatel (pouvoir à M. Claisse), Belaziz.

Commission permanente du 12 octobre 2015

Décision n° CP-2015-0438

objet: Acquisition, à titre gratuit, et classement dans le domaine public de voirie métropolitain de 3 parcelles de terrain nu composant l'assiette foncière de la rue Giuseppe Verdi et appartenant à la SCI Les Longs de Feuilly

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.1. et 1.11.

L'Association Syndicale Libre (ASL) Les Longs de Feuilly a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest (cf. plan ciannexé).

La cession de cette voie par l'ASL n'a pu être réalisée du fait que la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest était restée propriété du lotisseur, la Société civile immobilière (SCI) les Longs de Feuilly, société arrivée à son terme dont le gérant est une société en liquidation judiciaire. Le représentant de cette société en liquidation est décédé et ses associés ne sont plus en exercice.

Par ordonnance n° 15-649 du 26 juin 2015, le Tribunal de Grande Instance de Lille a désigné un administrateur ad hoc : la société Centrale Immobilière SASU pour représenter la SCI et signer l'acte de vente de la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest à la Métropole de Lyon.

L'assiette de la rue Giuseppe Verdi est constituée des parcelles cadastrées DP 248, DP 270 et DP 271 pour une superficie totale de 3 340 mètres carrés environ.

Le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de cette voie renforce le maillage de ce quartier de Saint Priest puisqu'elle permet de relier la rue Laennec à la rue des Etats-Unis, qui sont déjà des voies appartenant au domaine public de voirie métropolitain.

L'ensemble des services métropolitains consultés a émis un avis favorable à ce classement dans le domaine public de voirie métropolitain.

Ce classement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurée par la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis, cette acquisition interviendrait à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier;

DECIDE

- **1° Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu cadastrées DP 248, DP 270 et DP 271 représentant une superficie totale de 3 340 mètres carrés environ, composant l'assiette foncière de la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest et appartenant à la SCI Les Longs de Feuilly, représentée par la société Centrale Immobilière SASU en qualité de mandataire.
- 2° Prononce le classement dans le domaine public de voirie métropolitain de la rue Giuseppe Verdi à Saint Priest, lequel prendra effet à la date de signature de l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété.
- **3° Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.
- **4° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses et 5 335,72 € en recettes.
- 5° Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants :
- pour ordre en dépenses : compte 2112 fonction 01 et en recettes : compte 1328 fonction 01 exercice 2015.
- **6° Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 2112 fonction 844 pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 octobre 2015.